



EQUIPE MUNICIPALE

Maire Monique Laurent

1^{er} adjoint Christian Martinon

2^e adjointe Nicole Thivard

3^e adjoint Serge Malet

4^e adjointe Isabelle Kapfer-Serve

5^e adjoint Alain Dargère

Conseiller délégué Pierre Hulin

Conseillers municipaux :

Marie-Bernadette Coquard

Jean-Pierre Chabrant

Floriane de Camaret

Evelyne Dutour

Daniel Lainé

Isabelle Seemann

Vincent Marty

Colette Bonnet

Bruno Buisson

Marie-Claude Chancellier

Jean-Yves Dutour

Luc Fornas

PUBLICATION

Directrice de publication :

Monique Laurent

Conception & Rédaction :

Commission Vie associative

et Communication

Contact publication :

com.mairiesavigny69@gmail.com

Contact mairie :

savigny69-mairie@orange.fr

Tel. 04.74.72.09.09

Site Internet :

www.mairie-savigny69.fr

Facebook Mairie Savigny-Rhône

950 exemplaires



L'édito du Maire

**Madame, Monsieur,
Chères Savignaises, Chers Savignois,**

C'est avec fierté et plaisir que je m'adresse à vous pour la première fois dans ce Savigny Info. Suite aux élections municipales du 15 mars dernier et après le confinement imposé par la pandémie du Covid 19, c'est le 25 mai que le nouveau conseil municipal a été installé et m'a élue maire de Savigny.

Une nouvelle fois, je tiens à saluer tous les électeurs et électrices qui ont participé au scrutin et remercie ceux qui ont accordé leur confiance à mon équipe « Ensemble, construisons demain ». Je serai maire de tous les Savignois et c'est avec l'ensemble des élus que nous œuvrerons pour l'intérêt collectif.

Nos premières actions ont concerné le déconfinement, avec en particulier la reprise progressive des écoles et services périscolaires, qui depuis le 22 juin fonctionnent selon le rythme d'avant la pandémie. La médiathèque a aussi rouvert ses portes au public et le centre de loisirs accueille à nouveau les enfants le mercredi et sera ouvert cet été. Enfin les salles communales et équipements sportifs peuvent être utilisés en respectant les consignes sanitaires en vigueur.

Dans ce numéro

- P.1 Edito & brèves municipales
- P.2 Informations municipales
- P.8 Vie Locale & Associative
- P.14 Conseils municipaux
- P.20 Manifestations culturelles & sportives

En parallèle, les commissions ont commencé à travailler. Déjà le marquage au sol de la route de Sain Bel permet aujourd'hui de sécuriser les déplacements des cyclistes tout en réduisant la vitesse des automobilistes.

Les nombreuses associations qui animent le village ont souvent été contraintes d'annuler ou reporter leurs activités et manifestations. Elles ont été réunies pour écouter leurs besoins et difficultés liées à la crise sanitaire, planifier les occupations des salles et établir le calendrier des manifestations de la fin de l'année. Nous suivons de près la réglementation en lien avec la crise sanitaire et espérons que les manifestations prévues à l'automne par les associations pourront avoir lieu.

Le marché a été installé sur la place du 8 Mai pour pouvoir respecter les gestes barrières. Se pose aujourd'hui la question de le maintenir sur cette place ou le réinstaller sur la place du 11 Novembre : un questionnaire est diffusé pour connaître les préférences des clients. Nous avons été nombreux à apprécier durant le confinement les commerces de proximité, le marché, et les produits vendus en direct par les agriculteurs de la commune. Je formule le vœu que nous continuions à leur faire confiance pour nos achats.

Pour terminer, je voudrais une nouvelle fois remercier tous ceux, élus et personnels municipaux en particulier, qui ont assuré la continuité des services durant le confinement et ont su s'adapter aux règles sanitaires qui évoluent régulièrement.

A tous, je souhaite un bel été et vous dis à très bientôt

Monique LAURENT, Maire.

BREVES MUNICIPALES

Ouverture déchèteries :

Courzieu-La Brevenne

Lundi et mercredi de 14h à 18h

Mardi et vendredi de 9h à 12h / 14h à 18h

Samedi de 9h à 18h

Fleurieux sur l'Arbresle

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h / 14h à

18h (fermé le mardi)

Samedi de 9h à 18h

Horaires d'été

Réglementation des feux

Il est interdit de faire brûler les déchets végétaux ou autres. Merci de vous rendre en déchèterie.

Bruits de voisinage (nuisances sonores selon arrêté préfectoral du 27 juillet 2015)

Horaires pour l'utilisation des tondeuses, outils du jardin et bricolage :

Jours ouverts : 8h30-12h / 14h30-19h30

Samedi : 9h-12h / 15h-19h

Dimanche & jours fériés : 10h-12h

Composition du nouveau Conseil



Monique Laurent



Christian Martinon



Nicole Thivard



Serge Malet

Isabelle
Kapfer-Serve

Alain Dargère

Composition des commissions :

Urbanisme

Christian Martinon (adjoint), Bruno Buisson, Luc Fornas, Evelyne Dutour, Vincent Marty, Daniel Lainé, Colette Bonnet

Vie associative et communication

Nicole Thivard (adjointe), Floriane de Camaret, Serge Malet, Marie-Claude Chancelier, Jean-Pierre Chabrant

Bâtiments

Serge Malet (adjoint), Isabelle Kapfer-Serve, Luc Fornas, Jean-Yves Dutour, Jean-Pierre Chabrant, Alain Dargère

Services à la personne

Isabelle Kapfer-Serve (adjointe), Evelyne Dutour, Floriane de Camaret, Luc Fornas, Isabelle Seemann, Marie-Claude Chancelier

Voirie et assainissement

Alain Dargère (adjoint), Luc Fornas, Daniel Lainé, Jean-Yves Dutour, Jean-Pierre Chabrant, Pierre Hulin

Environnement et cadre de vie

Pierre Hulin (conseiller délégué), Luc Fornas, Marie-Bernadette Coquard, Isabelle Seemann, Daniel Lainé, Vincent Marty, Colette Bonnet, Nicole Thivard

Agriculture

Monique Laurent, Jean-Yves Dutour, Marie-Bernadette Coquard, Nicole Thivard

Finances

Monique Laurent, Luc Fornas, Serge Malet, Bruno Buisson, Christian Martinon

HOMMAGE A MARCEL LHOPITAL

Marcel LHOPITAL vient de nous quitter, Il a été nommé à la commune de Savigny comme cantonnier le 1^{er} février 1958, on dirait aujourd'hui agent technique de voirie, puis garde champêtre le 9 novembre 1977. C'est sans doute dans l'exercice de cette dernière fonction que nos souvenirs sont les plus nombreux. Enfants, nous craignons son autorité et ses remontrances si d'aventure notre conduite était répréhensible. Il faisait naturellement partie, comme l'instituteur ou le curé, des personnes que l'on devait respecter et surtout obéir... telle était la vie d'alors. Depuis qu'il est parti à la retraite le 1^{er} février 1993, il a toujours gardé des liens avec le comité du personnel de la mairie. Il était un fidèle, participait à toutes les manifestations et se délectait de ses souvenirs de travail avec ses anciens collègues. Marcel était apprécié de tous, il aurait dû fêter ses 90 ans à la traditionnelle fête des classes qui n'a pas pu se dérouler ce printemps. Mme le maire ainsi que le conseil municipal présente ses sincères condoléances à son épouse, ses enfants et petits-enfants.



Pierre Hulin

Marie-Bernadette
CoquardJean-Pierre
ChabrantFloriane
de Camaret

Délégations :**Délégué/es au SYDER (Syndicat Départemental d'Energies du Rhône)**

délégué : Christian Martinon

déléguée suppléante : Isabelle Seemann

Délégués au SIERT (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Tarare)

délégués : Alain Dargère et Vincent Marty

délégué suppléant : Daniel Lainé

Délégué/es au SIEB (Syndicat des Eaux de la Brévenne)

délégués : Pierre Hulin et Jean-Pierre Chabrant (également élu vice-président)

délégué/es suppléant/es : Floriane de Camaret et Jean-Yves Dutour

Délégué/es du Conseil Municipal auprès des organismes extérieurs et associations**Comité National d'Action Sociale** : Isabelle Kapfer-Serve**Comité social du personnel** : Isabelle Kapfer-Serve, Evelyne Dutour, Isabelle Seemann, Marie-Claude Chancellier**Comité des fêtes, Savignois en Coteaux du Lyonnais, Trait d'Union de l'Amitié** : Nicole Thivard et Jean Pierre Chabrant**Relations avec la Paroisse** : Monique Laurent, Serge Malet**Conseiller en charge des questions de défense** : Pierre Hulin**Association des Savigny de France et de Suisse** : Bénédicte Dumas (déléguée) et Monique Laurent (membre associée)**Office du Tourisme** : Nicole Thivard**Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée** : Pierre Hulin**Ecoles** : Floriane de Camaret**Membres du conseil municipal au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)**

Isabelle Kapfer-Serve, Marie Bernadette Coquard, Evelyne Dutour, Marie Claude Chancellier

Membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Titulaires : Serge Malet, Christian Martinon, Jean Pierre Chabrant

Suppléant/es : Floriane de Camaret, Colette Bonnet, Bruno Buisson



Luc Fornas



Jean-Yves Dutour

Marie-Claude
Chancellier

Bruno Buisson



Evelyne Dutour



Daniel Lainé

Isabelle
Seemann

Vincent Marty



Colette Bonnet

Quoi de neuf à Savigny ?

Des p'tits nouveaux au p'tit marché Savignois

Un **nouveau poissonnier**, « **L'Origine** », est présent tous les 15 jours, depuis le vendredi 22 mai.

Voici un petit message des poissonniers Tess et Romaric :

« *Nous attachons une importance particulière quant à la fraîcheur de nos produits avec des rotations journalières. Nous privilégions des poissons issus de la pêche et de l'élevage français labellisé.*

Nous proposons également une gamme traiteur avec une offre simple et efficace comme des brochettes, des marinades, des rôtis/paupiette, sushis, fumage maison etc... »

Pour la période estivale, **Julie Masia** viendra tous les 15 jours vous présenter ses bijoux en acier fabriqués artisanalement à Savigny !

L'herboristerie **O Trésor des plantes** vous propose pour vos apéritifs une sélection d'olives préparées pour passer un bel été !

La Ferme la Palud vous propose depuis quelques semaines des yaourts locaux de Besse-nay. N'hésitez pas à les goûter !

La **Brasserie Prisca** sera présente sur le P'tit marché Savignois tous les 15 jours. A la votre !



Sondage emplacement du marché

Depuis la crise COVID le P'tit Marché s'est installé sur la Place du 8 mai 1945 vers la Mairie, pour faciliter le respect des consignes sanitaires, notamment de distanciation physique.

Nous réfléchissons actuellement si nous maintenons le marché vers la Mairie, ou si nous le réinstallons sur la Place du 11 Novembre.

Un premier sondage est en cours auprès des clients le vendredi, mais n'hésitez pas à donner votre avis, en remplissant le petit questionnaire déposé en Mairie, à la boulangerie, ou à l'agence postale.

Donnez votre avis !

Route de Sain Bel : du nouveau pour les vélos à Savigny

La CHAUCIDOU contraction de CHAUssée de CIrculation DOUce

Vous allez bientôt voir de nouveaux panneaux bleus et un marquage sur la route de Sain Bel qui vont permettre d'améliorer la sécurité des déplacements des cyclistes.

Cette nouvelle signalisation est mise en place avec la collaboration technique des services du Département du Rhône DDT, elle vise à réduire la vitesse en agglomération et à faciliter la cohabitation entre les différents usagers de la voirie.

Cette nouveauté pour tous demande quelques explications simples :

La CHAUCIDOU est une chaussée sans marquage axial dont les lignes de rive sont rapprochées de son axe.

Les véhicules motorisés circulent sur la voie centrale bidirectionnelle et les cyclistes ou les piétons sur les accotements revêtus appelés rives.

Ces rives ne sont pas des bandes cyclables et peuvent donc, en cas de besoin, être chevauchées par les véhicules motorisés.

Lorsque des véhicules doivent se croiser sur cette voie centrale et que la largeur est insuffisante pour permettre ce croisement, ces derniers peuvent chevaucher la rive, en vérifiant et tenant compte de l'éventuelle présence de cyclistes sur ces rives.

Une fois le croisement réalisé ils doivent reprendre leur circulation sur la voie centrale.

Vous trouverez prochainement cette signalisation complémentaire en bleu au niveau du panneau d'entrée Savigny .

Pour plus d'information lien d'accès à la fiche CEREMA N°37 https://www.au5v.fr/IMG/pdf/fiche_cerema_n37-voie-centrale-banalisee_.pdf



Dépôt de pain en mairie en Août !

La commission Service à la personne organise un dépôt de pain en mairie durant la fermeture de la boulangerie JACOUD au mois d'août. Ce service vous sera proposé sur commande à l'aide d'un formulaire disponible soit en mairie aux heures habituelles d'ouverture, soit à la boulangerie Jacoud jusqu'au 2 août, soit au salon de coiffure Isabelle.

Possibilité de réserver par téléphone minimum 48h à l'avance au 06 58 19 45 35 ou au 06 22 54 93 13.

Le pain sera vendu à prix coûtant :

- du 03/08 au 08/08 (Boulangerie Thollot) : baguette 0,90€ / flûte 1,30 €
- du 10/08 au 29/08 (Boulangerie Nicolas) : baguette 1 € / flûte 1,35 €

Vous pourrez retirer votre pain en mairie de 10h00 à 12h00 salle Benoit Maillard.
! Fermeture du service les dimanches, les 05 et 15 août !



Quoi de neuf à Savigny ?

Arrivée de la fibre



le mercredi 24 juin 2020, a eu lieu l'inauguration du Nœud de Raccordement Optique (NRO) de Sain-Bel. Cette opération a été l'occasion d'acter le lancement des travaux de **déploiement du Très Haut Débit** dans huit nouvelles communes : Bessenay, Bibost, Chevinay, Sain-Bel, Saint-Julien-sur-Bibost, Saint-Pierre-la-Palud, Savigny et Sourcieux-les-Mines.

Le Rhône a obtenu la garantie d'être un département entièrement équipé en très haut débit, en fibres optiques, à fin 2022. Concernant Savigny, **des premiers travaux de raccordement ont démarré**. Ce déploiement se fera de manière progressive. Bien que les travaux sont réalisés par la société SFR, chacun sera libre de choisir son fournisseur.

Information importante : il est possible de déclarer les incidents liés à ce projet depuis le site web suivant :

<http://sfr-ftth.com/declaration-dommages-reseaux/>

Câble détendu / cassé / décroché ; Poteau cassé / penché ; Armoire détériorée ; Malfaçon ; Réfection de voirie à reprendre suite à intervention ; etc



Adressage des habitations

Avec l'arrivée annoncée de la fibre, un adressage complet de la commune est nécessaire : selon la loi LME (Loi de Modernisation de l'Economie), seules les adresses disposant d'un **numéro et d'un nom de voie** pourront être raccordées à la fibre (cela touche en particulier les lieux-dits).

Les nouveaux noms de voie ont été choisis il y a quelques mois. Récemment, ont été vérifiés : les voies et impasses nouvelles, l'orthographe des voies, les numéros affectés à ces voies et impasses.

Les emplacements des nouveaux panneaux de nom de voie seront choisis en tenant compte de la gêne qu'ils pourraient occasionner lors du fauchage, de l'élagage, du curage des fossés et du déneigement.

Vous risquez d'être sollicités pour une autorisation de pose pour un panneau ne pouvant être installé sur la partie communale d'une voie cet été. La mise en place devrait se faire à l'automne.

Par la suite, chaque foyer recevra une plaque avec son propre numéro de voie, à poser individuellement.

Création d'un système d'assainissement pour

le hameau de Taylan

Le hameau de TAYLAN va faire l'objet d'une nouvelle étude de maîtrise d'œuvre afin de créer de toute pièce un système d'assainissement collectif. Les habitations actuellement équipées d'installations d'assainissement dites « non collectives », devraient être raccordées sur un réseau de collecte des eaux usées puis acheminées vers une petite station d'épuration.

Le projet, initié en 2017 par le SIABA, puis repris par la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle en janvier 2019, avait fait émerger plusieurs scénarii d'implantation qui ne permettraient pas de trouver un compromis technico-économique fiable. Pour mémoire, l'estimation des travaux était d'environ

330 000 € HT.

Un changement de process épuratoire plus compact associé à une participation financière de la commune de Savigny ainsi que des habitants, ont permis de proposer une dernière option pour assainir Taylan. Pour cela, un accord du Département du Rhône autorisant le rejet des eaux traitées dans une de leurs canalisations était nécessaire.

La CCPA, qui vient d'obtenir ce feu vert, va pouvoir relancer la maîtrise d'œuvre du nouveau scénario. Des études topographiques et géotechniques vont être lancées prochainement pour affiner le projet.

Renseignements : Service Technique de l'Assainissement Collectif de la CCPA 04 74 01 68 90.

Nouveautés à la médiathèque

Actuellement à la Médiathèque se déroule une exposition sur le thème de l'eau. Des documents tous publics sur l'eau et ses enjeux sont également à votre disposition.

Nouvellement arrivées : une tour à DVD et des nouveautés adultes et enfants
Nouveaux abonnements revues adulte : Rebelle Santé, Marmiton et Famille Green

Nous sommes ouverts aux horaires habituels (sauf samedis, voir horaires) dans des conditions "presque normales". Le port du masque reste obligatoire (à partir de 11 ans) ainsi que le lavage des mains au gel hydroalcoolique en entrant. La lecture sur place n'est pas autorisée. Le retour des documents se fait par la boîte de retour pour permettre une désinfection et une mise en quarantaine de 3 jours. Les postes informatiques sont de nouveau disponibles.

Fermeture estivale: du samedi 25 juillet à 12h au mardi 24 août à 16h30

Prochains événements et animations à la Médiathèque (selon évolution crise sanitaire positive) :

- ◆ L'île aux histoires reprendra le mercredi 16 septembre. Horaire: 16h30 (sans inscription)
- ◆ L'atelier Remue-Méninges recommencera en présentiel en septembre. Vous pouvez vous inscrire pour l'atelier en ligne par email à la Médiathèque mediathequesavigny@orange.fr
- ◆ A partir de la rentrée: des expositions, un après-midi jeux de société, un escape game (sur inscription), etc
- ◆ Participation au forum des associations le samedi 5 septembre
- ◆ Vendredi 9 octobre: Journée du Handicap à la Médiathèque

MÉDI@THÈQUE

SAVIGNY

Horaires d'ouverture:

mardi : 16h30 à 18h30

mercredi : 15h à 18h30

jeudi : 10h à 12h

vendredi : 16h30 à 18h30

les samedis impairs : 10h à 12h
(jusqu'à la fermeture estivale)

Contact:

Julia Lagier

(remplacante de la responsable

Laura Maillot)

09.66.91.57.87.

mediathequesavigny@orange.fr

Les informations utiles

Lutte contre les adventices ou « indésirables »

La Loi n°2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national (loi Labbé) a été complétée par un amendement qui implique au 1er mai 2016 l'interdiction d'utilisation des produits phytopharmaceutiques par les collectivités publiques.

Les moyens adoptés par les employés communaux sont donc uniquement des moyens mécaniques (sarclage manuel, rotofil, bineuse sarcluse Cultivion ...) qui nécessitent plus de temps et qui doivent être renouvelés fréquemment.

Afin d'optimiser ces actions il est demandé aux riverains de bien vouloir dans la mesure de leur possibilité, de garder propre leur partie d'emprise sur la voie publique :

Si l'on arrache une mauvaise herbe dès son apparition, cela l'empêche de s'enraciner profondément et d'essaimer. Le travail par la suite est fortement facilité.

Merci à tous pour votre contribution à garder une commune accueillante et respectueuse de l'environnement !



Lutte contre l'ambrosie



COMMENT PARTICIPER À LA LUTTE CONTRE L'AMBROSIE ?

- 1** TELECHARGER L'APPLICATION SIGNALEMENT AMBROSIE SUR VOTRE IPHONE OU VOTRE SMARTPHONE ANDROID OU RENDEZ-VOUS SUR LE SITE SIGNALEMENT-AMBROSIE.FR
- 2** SIGNALER LES PLANTS D'AMBROSIE : Grâce à votre smartphone ou sur le site SIGNALEMENT-AMBROSIE.FR
- 3** VOTRE SIGNALEMENT EST REÇU PAR LE REFERENT DE LA COMMUNE
- 4** IL COORDONNE LES ACTIONS DE LUTTE POUR ELIMINER L'AMBROSIE



L'AMBROSIE, UNE PLANTE DANGEREUSE POUR LA SANTÉ : CHACUN PEUT AGIR !

L'ambrosie est une plante envahissante dont le pollen est fortement allergisant. Agir contre l'expansion de cette plante est un enjeu de santé publique qui requiert l'implication de tous.

Que faire si j'en vois ?

- Sur ma propriété : **je l'arrache !**
- Hors de ma propriété et sur un terrain public, s'il y a seulement quelques plants : **je l'arrache !**
- Hors de ma propriété, s'il y a en a beaucoup : **je signale la zone infestée grâce à SIGNALEMENT-AMBROSIE :**

www.signalement-ambrosie.fr
 L'application mobile Signalement-ambrosie
 email : contact@signalement-ambrosie.fr
 Téléphone : 0 972 376 888

COMMENT RECONNAITRE LA PLANTE D'AMBROSIE ?

- Feuilles du même vert clair sur les deux faces
- Pas d'odeur quand on les froite dans la main



Information Opération d'Elagage des lignes Electriques

Dans le but d'assurer la sécurité des ouvrages et des tiers ainsi que de maintenir le niveau de qualité de la fourniture électrique attendu par les clients, ENEDIS est dans l'obligation d'élaguer les arbres lorsque ceux-ci se développent à proximité des ouvrages de distribution HTA.

Cette opération se déroulera sur la commune de Savigny dans le **2^{ème} semestre 2020**.

La réalisation des travaux a été confiée à **l'Entreprise JA Elagage- TFPB**.

ATTENTION CANICULE




Buvez de l'eau et restez au frais



Évitez l'alcool



Mangez en quantité suffisante



Fermez les volets et fermez les jour, aérez la nuit



Mouillez-vous le corps



Donnez et prenez des nouvelles de vos proches

+ Continuez à respecter les gestes barrières contre la COVID-19



Lavez-vous les mains régulièrement



Portez un masque



Respectez une distance d'un mètre

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit) solidarites-sante.gouv.fr • meteo.fr • #canicule

Vigilance avec les déchets verts

A l'attention des propriétaires riverains des cours d'eau,

Avec l'arrivée du printemps, de nombreux travaux d'entretien des haies, des jardins, sont effectués dans les maisons.

Une vigilance toute particulière doit cependant être de mise pour tous les propriétaires dont le terrain borde une rivière. Il est absolument primordial que tous les déchets verts (branchages, billes de bois, produits de coupe des haies...) soient évacués en déchetterie et non laissés en bord de rivière. En effet, un stockage de branches, bois, etc. sur un terrain proche d'un cours d'eau peut se révéler très aggravant si une crue survient : tous ces éléments peuvent facilement être emportés par la rivière et se trouver coincés dans un pont, contre un mur, etc. Ils peuvent alors créer un « embâcle », c'est-à-dire un bouchon en travers du lit, qui va entraîner une augmentation de la hauteur d'eau, donc plus de dégâts pour les personnes et biens inondés.

La vigilance de tous permet d'éviter ce genre de phénomènes. Soyez donc très attentifs à évacuer tous vos déchets verts et produits de coupe au fur et à mesure !

Contact : Betty CACHOT,
Responsable structure
betty.cachot@syribt.fr
04 37 49 70 85
06 08 66 66 06



Les informations utiles

PARTICIPEZ À LA SURVEILLANCE DU MOUSTIQUE TIGRE

Limiter la prolifération du moustique, c'est l'affaire de tous !



IL EST TRÈS PETIT 5 MM

IL EST RAVÉ NOIR ET BLANC

IL PIQUE DURANT LA JOURNÉE

SA PÏDÛRE EST DOULOUREUSE

VOUS PENSEZ AVOIR VU UN MOUSTIQUE TIGRE ?
SIGNALÉZ SA PRÉSENCE SUR : www.signalement-moustique.fr

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le moustique tigre n'aime pas voyager : il vit dans un rayon de 150 m ! **Le moustique qui vous pique est né sur votre extérieur ou dans votre quartier.**

Pour pondre ses œufs, le moustique tigre n'a besoin que d'une petite quantité d'eau : un bouchon à l'envers lui suffit... **Alors faisons la chasse aux eaux stagnantes !**

Le moustique tigre fait l'objet d'une surveillance renforcée car il peut, dans certaines conditions très particulières, transmettre **les virus de la Dengue, du Chikungunya ou du Zika** (s'il a piqué un malade revenant d'une zone où sévissent ces maladies).

Plus d'informations sur le site de l'ARS : www.azerges-rhone-alpes.ars.sante.fr

LIMITER LA PROLIFÉRATION DU MOUSTIQUE

Éliminez les endroits où l'eau peut stagner...
coupelles des pots de fleurs, pneus usagés, pieds de parasol, encombrants, jeux d'enfants...
Pensez aussi à entretenir les sépultures dans les cimetières, lieux propices au développement des moustiques.

Vérifiez le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées (gouttières, rigoles...).

Couvrez les réservoirs d'eau, bidons d'eau, citernes, bassins avec un voile ou un simple tissu.

Empêchez la stagnation d'eau dans les piscines hors d'usage.

Signaler la présence d'un moustique tigre : www.signalement-moustique.fr



Reconnaître le frelon asiatique



Frelon commun (jusqu'à 4 cm)

Frelon asiatique (taille réelle 3 cm)

Signaler la présence du frelon asiatique :
Sur une appli smartphone : « AGIIR » de l'INRA
Sur internet : [//app.geonest.org/](http://app.geonest.org/) de l'association Pollinis pour le Museum National d'Histoire Naturelle

DON DE SANG

CIVRIEUX D'AZERGUES : MARDI 11 AOUT 15H-19H

COLLECTE SUR RENDEZ-VOUS ! INSCRIVEZ-VOUS : <http://www.resadon.fr/>

Puis-je continuer à donner ?
OUI... Les dons sont vitaux et indispensables pour soigner les patients.
Attention, vous pouvez donner votre sang, sauf si vous présentez des symptômes grippaux.
L'EFS, garant de votre sécurité. Des mesures de distanciation sont mises en place sur les collectes.
Pour en savoir plus : <https://dondesang.efs.sante.fr/>

Nouveau tri du bois à la déchèterie de Fleurieux-sur-l'Arbresle !



En test du 1er juillet au 1er septembre 2020, la déchèterie de Fleurieux est équipée d'une nouvelle benne pour le **bois brut non traité**.
Ce nouveau tri permet une meilleure valorisation matière et des économies financières de traitement pour les 670 tonnes de bois réceptionnés dans cette déchèterie.

A déposer dans cette benne : cagettes en bois, palettes non peintes, planches de bois brut (non vernis, non peint).
Le bois est broyé puis valorisé en combustible pour le chauffage.

L'ancienne benne devient celle à bois B : bois traité (peint, vernis) ou transformé : aggloméré, contreplaqué, OSB, mélaminé, bois autoclave, parquets, portes, plans de travail, etc ...

Infos CCPA



Déchets COVID



ENVIRONNEMENT

GANTS

MASQUES

MOUCHOIRS ET LINGETTES

À METTRE AVEC VOS ORDURES MÉNAGÈRES DANS UN SAC FERMÉ

NE SE RECYCLENT PAS

Pensez à sortir vos poubelles la veille au soir du jour de collecte

Nous vous rappelons qu'il est interdit de jeter des déchets « quel qu'ils soient » sur la voie publique.

#JERESTEPUDENT
#JEPRENDSOINDESautres

Enquête réduction des déchets

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle s'est engagée en 2015 dans un programme local de réduction des déchets. Dans ce cadre, elle fait le bilan pour mieux construire les nouvelles actions 2020/2025.

Pour cela, vous êtes invités à répondre à un questionnaire en ligne. Vos réponses permettront de mieux répondre à vos attentes. Quelques minutes suffisent, alors...
A vos claviers !

<https://www.paysdelarbresle.fr> (rubrique Agir pour l'environnement)

Savigny confiné et soudé



▲ Nous saluons et remercions vivement la précédente équipe municipale pour son investissement dans la gestion de la crise sanitaire que nous vivons :

Un véritable élan de solidarité s'est créé pour la confection de masques
Bravo aux couturières !

Quelques photos du confinement



▲ **Commémoration du 8 mai,**

Les associations d'anciens combattants et Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Eveux étaient avec nous par la pensée, tout comme les nombreux Savignois qui ont suivi cette commémoration depuis leurs fenêtres et sur les réseaux sociaux !

Merci à Lilian pour son accompagnement musical et à l'équipe Graffity Spectacles pour la prise de vue et retransmission en direct de cette cérémonie si particulière



▲ Merci aussi à la précédente équipe d'avoir permis au petit marché de poursuivre son activité en drive pendant le confinement !

Les élus n'ont pas hésité à aller au-devant des plus fragiles en faisant de la livraison à domicile ! Bel élan de solidarité !

Tout le monde a pu apprécier de pouvoir bénéficier de produits frais en toute sécurité.



À 20h précises, la trompette de Lilian résonnait dans le village, suivie des applaudissements des habitants à leurs fenêtres, en hommage aux soignants.

Merci Lilian pour ce moment partagé et plein d'émotion !

CLASSES EN 0



◀ Toujours inventives et innovantes, cette année les classes en 0 ont fait jouer leur talent artistique en construisant un énorme 0 lumineux d'abord sur une maison privée puis après accord en haut de la tour qui domine le village de Savigny. Une étoile de plus dans le ciel de Savigny !



Prendre le temps de prendre l'air



Patrimoine Gourmand

Les Mardis et Jeudis de Juillet et Août

Des visites guidées le matin en petit groupe à la découverte d'un patrimoine remarquable, suivies d'un savoureux pique-nique de produits locaux livrés sur place !

Savigny Patrimoine, les Carrières de Clay et les Amis du Vieil Arbresle en partenariat avec l'office de tourisme du Pays de L'Arbresle ont mis au point le "Patrimoine gourmand" avec une visite guidée historique le matin, suivie à midi d'un pique nique avec panier gourmand et un après midi libre pour d'autres pépites à découvrir.

Réservation auprès de l'office de tourisme ou par internet <https://www.arbresletourisme.fr/visiter-bouger/patrimoine-gourmand-2020/patrimoine-gourmand->

Visite du site de Savigny

Après ces semaines enfermées chez soi, n'est-ce pas l'occasion de découvrir le patrimoine et le pays de l'Arbresle lors d'une petite balade ! Les visites du site de Savigny reprennent **tous les dimanches à partir du mois de juillet... de belles balades à ne pas manquer cet été.**

RV tous les dimanches à 15h devant la mairie. Prenez le temps de (re)découvrir le site de Savigny.



▲ Incroyables comestibles

La période de confinement a été profitable aux jardins comme en témoignent les plantations des Incroyables comestibles ! Pour rappel, ces espaces de potagers partagés sont situés Place des Moines, près des composteurs collectifs, et sur le parking devant l'école Saint Martin. Ils sont libres d'accès, alors n'hésitez pas à venir jardiner ou récolter !

◀ Les classes en 0 nous ont apporté une note de gaieté et de chaleur en chantant le mai en « mode confiné » et en offrant le muguet porte-bonheur pendant cette période particulière et inédite. Bravo et merci à eux. En souhaitant de les retrouver le 13 septembre pour la fête des classes.

LES DIMANCHES ÉLECTRIQUES 2020 SAISON 2

Envie de prendre l'air sans (trop) se fatiguer ? Les Dimanches Électriques sont faits pour vous !

Venez parcourir les circuits balisés du Pays de L'Arbresle en VTT électrique, en petit groupe de 9 personnes max. et accompagné par un guide moniteur, les dimanches de juin à octobre. Les balades, classées par difficultés, se font à la demi-journée, ou à la journée entière avec à la pause un pique-nique de produits locaux livré sur place.

Les réservations pour les balades du calendrier 2020 sont dès à présent réouvertes !

Les VTT électriques sont entièrement désinfectés après chaque balade et les sorties sont organisées dans le respect des mesures sanitaires actuelles.

Les trois prochaines balades organisées :

- *Dimanche 19 Juillet : Vers le Couvent de la Tourette et la Chapelle de Fouillet / Demi-journée*
- *Dimanche 26 Juillet : Les prairies de Savigny / Demi-journée*
- *Dimanche 16 août : Le Crêt du Récy / Demi-journée*

Plus d'informations et réservation : <https://www.arbresletourisme.fr/se-balader/dimanches-electriques/>



La parole aux associations

ASC GYM

Une année particulière pour l'ASC Savigny Gym qui s'est arrêtée le vendredi 13 mars en raison de la crise sanitaire.

Une nouvelle saison va démarrer avec un programme déjà bien rempli :

Le Noël des petits gyms : 19 décembre 2020

Le Loto : en janvier 2021

L'organisation d'une compétition de gymnastique en janvier ou mars 2021

Des stages de gym pour les vacances de Toussaint, Noël, Février et Pâques

Le gala en juin 2021

Et tout au long de l'année les compétitions Brévenne et UFOLEP.

Nous vous attendons à la rentrée pour les inscriptions.

Vendredi 4 septembre de 17h à 19h30, complexe Grands Champs

(date réservée aux adhérents)

Samedi 5 septembre de 9h à 12h, forum des associations de Savigny

Pour les nouveaux adhérents, nous prendrons lors du forum des pré-inscriptions et réservons la semaine du 7 au 12 septembre pour des journées d'essai.

Pour les personnes qui avaient acheté des cartons de loto, ceux-ci seront valables pour notre prochain loto.

Renseignements et informations sur le site du club : www.ascsavignygym.fr

ou par mail à l'adresse suivante : asc.sav@orange.fr Nous vous souhaitons un très bel été.



SAVIGNYOGA

Les cours de Yoga invitent à une pratique traditionnelle de Hatha Yoga : détente, posture, souffle, concentration et instant de méditation. Ils sont accessibles à Toutes et à Tous.

Sous réserve que les conditions sanitaires le permettent, la reprise des cours est prévue le lundi 14 Septembre 2020.

Les cours ont lieu les lundis hors vacances scolaires au Chalet Montange

3 cours par semaine : 1er cours de 10h à 11h15 ; 2ème cours de 17h à 18h15 ; 3ème cours de 18h20 à 19h35

Prévoir un tapis, un coussin et un vêtement chaud pour la relaxation.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Mado au 04 74 01 28 25 ou Christiane au 04 74 70 39 71.



LES BRIGADIERS ENFLAMMÉS

C'est en visioconférence que Les Brigadiers Enflammés ont répété pendant le confinement.

Nous restons optimistes et pensons que vous aurez besoin de rire et de vous détendre après cette période si particulière.

Nous nous adapterons aux mesures sanitaires pour vous présenter une comédie de Terence Tarpin :

Avis de Tempête

Retenez d'ores et déjà les dates des représentations :

Vendredi 16, Samedi 17, Dimanche 18 Octobre 2020

Vendredi 23, Samedi 24, Dimanche 25 Octobre 2020

Vendredi 30, Samedi 31 Octobre 2020



ASSOCIATION PEINTURE SAVIGNY

Les cours de peinture se déroulent au chalet Montange dans une ambiance très conviviale et un cadre des plus agréables. Notre association s'étoffe nous comptons 23 adhérents la saison précédente.

Carole Merlin (diplômée de l'école d'Art Emile Cohl) nous prodigue ses conseils et ses connaissances pour la réalisation de nos tableaux et dessins. Elle nous pousse de l'avant afin de nous faire vraiment progresser. Nos cours emportent un franc succès, et les résultats sont étonnants. Les thèmes abordés et les différentes techniques développées, par notre professeur, nous ont fait découvrir de nouveaux univers dans lesquels nous ne pouvons qu'être de plus en plus à l'aise. Pour les débutants c'est un excellent démarrage dans les règles de l'art et à la portée de tous.



Cours pour adultes (tous niveaux). Techniques enseignées : dessin, peinture acrylique, huile, pastel, encre de chine et aquarelle...

Le jeudi après-midi de 14h à 20h par séances de 2 ou 3h.

Atelier libre (sans professeur) : le vendredi après-midi de 14h à 17h.

Nos tarifs 2020 / 2021 :

Adhésion annuelle 30 € - Cours de 2 heures : 92 € - Cours de 3 heures : 105 €

Ateliers libres (sans professeur) vendredi après-midi : 39 €

Cours avec professeur plus atelier libre : 2 heures : 105 € - 3 heures : 137 €

Pour la saison 2020 / 2021

Nous organiserons plusieurs stages ouverts à tous. Ceux-ci se déroulent le samedi, débutent à 9h et se terminent à 17 heures. Entre deux coups de pinceau, nous partageons un repas « sorti du sac » ; moment des plus agréables et très convivial.

Pour tout renseignement (tarifs, détails horaires, inscriptions), contacter : Christiane Rat crizou.rat@outlook.com Tel. : 04.74.01.45.48 ou 06.76.60.53.01

Adresse des cours : Chalet Montange. SAVIGNY. Site : <https://crizou.rat.wixsite.com/coursdepeinture>



La parole aux associations

Maison des Ptiits Loustiques

Ouverte depuis 2013, elle accueille les enfants de 3 mois à 4 ans. Elle est gérée par 3 assistantes maternelles, Marylène, Sylviane, Amandine. Cette MAM a permis de développer un nouveau mode de garde basé sur la socialisation en collectivité tout en gardant le côté familial et individuel de l'assistant maternel à la maison. Les enfants sont accueillis de 7h à 18h. De nombreuses activités sont proposées telles que activités manuelles (gommettes, peinture, pâte à modeler etc) activités motrices, chansons, lectures etc. Cette année se termine avec les règles sanitaires mises en place. Les enfants ont compris même petits ce que cela signifiait. Nous nous sommes organisées afin de continuer à accueillir dans de bonnes conditions. Des places sont disponibles pour le mois de septembre. N'hésitez pas à nous contacter au : 06 95 33 57 21 ou par mail La maison des ptiits loustiques69210@hotmail.fr Nous serons ravies de vous rencontrer et de répondre à vos questions. Bonnes vacances



Cette saison 2019-2020 aura été tout à fait singulière. On ne pourra pas en dire à moins !

Elle démarrait pourtant sous les meilleures auspices avec deux terrains flamboyants neufs que tous les adhérents du Tennis Club Savignois avaient hâte de tester. Elle démarrait même en grandes pompes avec une exhibition de grande qualité assurée par deux joueurs de haut niveau, Gaëlle Desperrier et Emerick Tardy. Exhibition qui allait au-delà de nos espérances en termes d'affluence.

L'équipe dirigeante se félicitait de voir des jeunes vouloir se mettre au tennis. Ce qui permettait d'ouvrir un cours débutants 2010-2011. Elle se réjouissait de voir d'anciens adhérents adultes reprendre licences et entraînement, et perpétuer ainsi la tradition des apéros d'après-entraînements où règne cette ambiance de franche camaraderie.

Le coach Thierry Tardy fondait de grands espoirs sur les équipes séniors, avec le renfort de nouveaux joueurs venus de clubs alentours : une nouvelle dynamique naissait ; une cohésion de groupes se créait. Thierry était lui-même dans une dynamique créative, avec des entraînements toujours plus léchés et innovants.

De nouvelles tenues allaient être proposées pour que nos adhérents soient encore plus flamboyants.

Le tournoi Open 2020 s'annonçait grandiose avec ces nouveaux terrains. Bon nombre des participants des éditions précédentes nous avaient dit attendre cet événement avec impatience. Comme les organisateurs l'attendaient également.

Et là, par un beau samedi de mars, la COVID-19 est entrée en jeu !!...

Adieu championnats et tournois... Adieu amitié, convivialité et soirées... Chacun chez soi !

Mais les mois passant, le confinement aidant, les choses se sont arrangées. Notre virus préféré s'est calmé. La Fédé a œuvré pour que le tennis puisse faire partie des sports élus de la sortie de confinement. Alors, nous aussi, avec le coach, nous avons œuvré pour permettre cette reprise d'activité. Avoir la joie de revoir nos adhérents sur les courts. Mais pas à n'importe quel prix ! Au prix du respect des règles sanitaires et de distanciation imposées par la fédération !

Et en ce mois de juin, ce sont les entraînements qui ont repris pour compenser les mois de disette. Tous les adhérents ont répondu présents. Qu'ils en soient remerciés ! Ils sont bien venus sur les courts jusqu'à fin juillet.

Merci aussi à nos maires, sortant et nouvellement élue, de nous avoir fait confiance dans la mise en place de cette reprise d'activité.

Le Conseil d'Administration du Tennis Club Savignois souhaite à l'ensemble des savignois d'excellentes vacances d'été.



SAVIGNY DANSE

Voici des nouvelles de Savigny Danse et Savigny Danse Sportive après ces quelques mois de parenthèse.



L'association est en plein préparatifs pour la saison qui débutera dès le 7 septembre 2020. En avant première pour vous à travers le bulletin de Savigny, voici notre nouveau programme (susceptible d'être modifié en fonction des disponibilités des salles) [voir en page 13]

De nouvelles disciplines, une équipe de professeurs étoffée et toujours une très bonne dynamique dans l'association.

Nous aurons le plaisir de retrouver Céline, Fabien et François et d'accueillir Marion et Gaëlle.

Nous tenions à vous dire que nous mettrons tout en œuvre dans nos cours en fonction des consignes sanitaires qui seront actualisées au fur et à mesure de l'été pour vous permettre de profiter pleinement de votre temps de loisirs.

Nous vous souhaitons un bel été.

Prenez soin de vous et de vos proches

Nous vous donnons rendez vous le samedi 5 septembre au forum des associations de Savigny.

Nous vous donnons rendez-vous sans faute au Forum des Associations, le 5 septembre prochain.



Contacts

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le club par mail à l'adresse suivante : tcsavignois69210@gmail.com et consulter nos différents sites internet :
Facebook : <https://www.facebook.com/TCSAVIGNOIS69210/>
Fédération Française de Tennis : <https://tenup.fft.fr/club/50690325>

AB2S

Cette saison, le club AB2S a accueilli 3 nouvelles équipes : Loisirs Féminine, Loisirs Masculine et U11 Féminine, ce qui nous porte à 7 équipes. Afin d'étoffer ces nouvelles catégories nous proposons aux personnes intéressées de venir essayer sur les périodes d'entraînements. J'en profite pour remercier l'ensemble des personnes qui s'impliquent pour faire vivre et animer ces équipes. Nous avons également, grâce à une subvention régionale, acheté du nouveau matériel (haies, disques, échelles, mannequins etc,...).

Désormais, le club AB2S est affilié aux chèques vacances et chèques sport ce qui permet aux bénéficiaires de régler les stages et cotisations.

Le site internet a changé, une seule adresse pour retrouver l'ensemble des informations, dates à retenir, photos : <http://club.quomodo.com/basket-ab2s/>

Le stage lors des vacances de la Toussaint nous a permis d'accueillir une vingtaine d'enfants.

L'ensemble des équipes jeunes ont été frustrées d'être stoppées en si bon chemin et en particulier l'équipe U11 féminine qui était invaincue de sa poule à l'arrêt des compétitions.

L'équipe Seniors Fille avait fait un bon début de saison.

L'équipe Seniors Garçons, après sa montée en DM2, a vécu un début de saison compliqué mais a réussi à se maintenir.

Malheureusement, l'ensemble des compétitions se sont arrêtées début mars mais nous espérons retrouver rapidement le chemin des terrains et pouvoir tous se retrouver autour de notre sport.

Pour la prochaine saison, Kévin Girault continuera à entraîner nos équipes sous forme d'un contrat d'apprentissage ce qui permettra d'apporter un enseignement de qualité pour tous.



SPONSORING : Afin de nous soutenir et dans le but de continuer notre développement pour pouvoir proposer à chacun des conditions optimales pour la pratique du basket, nous sommes à la recherche de sponsors ou mécènes. Entreprises et particuliers sont les bienvenus.

A vos agendas:

Stages Basket et multisports « retour au sport » : **du 24 au 28/08/2020** (de 6 à 12 ans)

Journée des associations : **Le 5/09/2020** (Savigny et Saint Pierre la Palud)

Vide-grenier : **Le 06/09/2020** (Saint Pierre la Palud)

Stages Basket et multisports : **du 19 au 23/10/2020** (de 6 à 12 ans)

Journée Kinder « découverte du basket » ouvert aux enfants et leurs copains, pot de fin d'année pour les parents. **Mercredi 16/12/2020**

Pour tout renseignement et inscriptions : bureau.ab2s@gmail.com



APE - ECOLE DES SOURCES

Une année scolaire un peu particulière se termine. Tous les projets prévus ont été annulés en raison de l'épidémie.

Nous avons quand même pu organiser quelques manifestations en début d'année, qui se sont bien déroulées.

La vente de fromage charcuterie de décembre a rencontré un vif succès.

Nous avons également été présents au Marché de Noël de Savigny. Les ventes de pizza/brioche et panier ont été appréciées.

La Tombola du début d'année a mobilisé l'ensemble des enfants, qui ont vendus 87 cartons.

Les meilleurs vendeurs ont été récompensés, ils ont reçu des livres : Sacha Gaynon : 7 cartons ; Maëva Faury : 5 cartons ; Élena Vincent-Dufour, Antonin Eparvier-Yvon, Raphaël Roosens, Enaël Chambe : 3 cartons.



Les élèves de CM2 ont vécu une dernière année à l'école des Sources un peu spéciale. Les enseignants leur ont adressé leurs félicitations le mardi 30 juin dans la cours de l'école. Chaque élève a reçu un dictionnaire de français, un Atlas, un dictionnaire d'anglais offerts par la municipalité, l'école et l'APE. Nous leur avons également offert une clé USB, qui leur sera très utile au collège. Nous leur souhaitons une bonne continuation.

Les enseignants des deux écoles préparent actuellement l'année scolaire 2020/2021 et réfléchissent déjà aux futurs projets de sorties.

L'école transplantée de mai 2021 est en cours de préparation. Les enfants ont hâte de partir découvrir les Châteaux de la Loire.

Concernant l'APE, la plupart des membres actifs arrêteront leur participation au sein de l'association à partir d'octobre 2020. En effet, nos enfants grandissent et après de nombreuses années, nous avons décidé de nous consacrer à d'autres projets.

Sans nouveau parent au bureau (président, trésorier, secrétaire...) l'année prochaine, l'APE sera mise en sommeil, les fonds bloqués, les différents projets des équipes enseignantes s'en trouveront impactés, notamment l'école transplantée.

Nous donnons rendez-vous aux parents volontaires le 1^{er} octobre 2020 pour l'Assemblée Générale de l'association et le vote du nouveau bureau.

Nous souhaitons remercier les équipes enseignantes et la municipalité. Nous vous souhaitons d'excellentes vacances et de prendre bien soin de vous.

Contact : **APE** : Gwendoline Lafaurie – ape.savigny@gmail.com **Ecole du Petit Prince** : Isabelle Gimenez - 04.74.01.48.73 - maternelle.savigny@laposte.net Site : <http://ecole.savigny69.free.fr/maternelle/commun/accueil.html> **Ecole des sources** : Didier Lagrange - 04.74.01.13.51 – ce.0691446x@ac-lyon.fr Site : <http://www.2ac-lyon.fr/etab/ecoles/rhone/des-sources>



Planning DANSE
(voir article p11)



ÉCOLE ST MARTIN
Paroles d'écoliers

"Fais que je ne porte aucun jugement sur un autre... avant d'avoir marché 15 jours dans ses souliers" C'était, cette année, notre projet.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
09.00	Ancienne Bibliothèque	Petit Théâtre	Sain Bel	Ancienne Biblio	Petit Théâtre
10.00					
11.00					Zumba Gold(Seniors)
12.00					
13.00		Postural Ball		Pilates	
14.00					
15.00			Zumba kids CE1/CM2	Hip Hop	
16.00			Modern Primaire		
17.00			Eveil GS/CP		
18.00	Eveil PS/MS		Modern Collège	Hip Hop	Zumba kids GS/CP
19.00	Pilates	Cours/Training Dses Sportives	Galy/Commercial Ados	Team Solo	Modern Ados
20.00	Rento/Cardio/Stretching		SBK	Modern Adultes	Brûle Gras !!!
21.00			Zumba Adultes	Pilates	Postural Ball
			Stretching		Rock/Danses de couples

Nous avons écrit un poème où école et collège devaient être associés aux chaussures ! Pas facile mais voilà nos créations. Les CM2 de l'école Saint Martin.

Ce matin j'enfile mes baskets
Je vais à l'école c'est la fête
Je retrouve les copains, c'est trop chouette

Arrivée à l'école, je prends mes chaussons en coton
Puis, récitation, opérations, divisions, multiplications
C'est parfois difficile mais toujours nous plaisantons

Le soir pour rentrer, j'enfile mes bottines
Tout en dégustant une tartine
Et je fais ma routine

Si j'arrive au collège un jour de neige
Je mettrai mes bottes pour sauter dans la flotte

Si pendant la récré j'ai mal aux pieds
Je mettrai mes tongs pour jouer au ping-pong

Si à la sortie je dois acheter du riz
J'émervillerais la caissière
En lui montrant mes chaussures, ma nouvelle paire

Je prends mes chaussures
Avec des usures
Moi j'ai une belle allure
C'est une aventure

Avec mes baskets
Ma casquette
Je construis une maquette
De tempête

Avec mes chaussons
De coton
Je m'essuie contre le paillason
Et j'enlève mon bonnet à pompon

Le soir quand je rentre du collège
J'enlève mes baskets
Et me mets en chaussettes
Regarde dehors et vois la neige

Je prends un verre de lait
Et me voilà prêt
M'installe à mon bureau
Et me mets au "boulot"

Je prends mon vélo
Fais quelques saltos
Rentre au chaud
Et reprends mes travaux.

Me voici le premier jour au collège
J'ai mis mes plus belles baskets
Je veux être le plus chouette
Pour m'accompagner, mon petit frère
est dans son siège

Léonys a choisi de mettre des claquettes
Avec des chaussettes
Papa a mis ses nouvelles mules
Car c'est la canicule

Je chausse mes crampons
Tout en sautant sur le pont
Avec mes trois petits cochons:
Melvin, Nylan, et Léonys qui mangent
un chausson

J'enfile mes chaussettes
Pour mettre mes baskets
Je vais à l'école
Je prends de la colle
Pour mes "groles"

Nous allons à la cantine
Manger des sardines
J'enfile mes crampons
Je joue à saute-moutons

Nous faisons plein de divisions
Avec nos chaussons
Pour manger des bonbons

Puis c'est maintenant le français
Sur notre tabouret
Avant le passage du balai

J'enfile mes chaussettes et après mes baskets
J'enfourche ma bicyclette et je prends
ma sucette

Je pars à l'école et je rigole
Je suis allé à la cantine et j'ai mangé
du pudding

J'ai écrit un exposé sur le chimpanzé
J'ai fait une addition, c'était une grande mission

J'ai pris mes chaussures je suis
monté dans la voiture
Je suis allé au collège, sous la neige

Il y avait des surveillants toujours
présents
En sport on fait des efforts

En espagnol on rigole
En anglais
On parle puis on se tait

Je pose mon chaton
Et j'enlève mes chaussons
Je mets mon pantalon

J'enfile mes chaussettes
Ma casquette
Et mes baskets

Ah! Je retrouve les classes
éclairées par des néons
Pendant les vacances le temps
paraissait un peu long

Enfin!
Je retrouve les maîtresses
Toutes avec des tresses



Le jeudi 25 juin l'école St Martin a reçu pour la 2ème fois le **label Eco-école** pour le travail des élèves et des parents de l'APEL sur le thème des déchets (bac à compost, récupération des déchets alimentaires de la cantine, récupération de vélos d'occasion pour l'école, ...)

CR succinct du conseil municipal - 25/05/2020

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : 17 Votants : 19

Présents : LAURENT Monique ; MARTINON Christian ; THIVARD Nicole ; MALET Serge ; KAPFER-SERVE Isabelle ; DARGERÉ Alain ; BONNET Colette ; CHABRANT Jean Pierre ; HULIN Pierre ; COQUARD Marie-Bernadette ; SEEMANN Isabelle ; DUTOUR Evelyne ; MARTY Vincent ; DE CAMARET Floriane ; DUTOUR Jean-Yves ; BUISSON Bruno ; FORNAS Luc

Absents excusés : Daniel LAINE ayant donné pouvoir à Alain DARGERÉ ; CHANCELIER Marie-Claude ayant donné pouvoir à BUISSON Bruno

Absents :

Conseil d'installation suite à l'élection municipale du 15 mars 2020

Ouverture de la séance du conseil municipal par le Maire, puis prise de la présidence par la doyenne de l'assemblée soit Madame Colette BONNET, pour l'élection du maire qui prendra place pour la désignation du nombre des adjoints et leur élection.

Madame Monique LAURENT se déclare candidate à la fonction de maire. Les bulletins de vote sont distribués. Le vote ayant lieu à bulletins secrets.

Le dépouillement des 19 bulletins trouvés dans l'urne donne le résultat suivant :

15 bulletins pour Madame Monique LAURENT.
4 bulletins blancs

Madame Monique LAURENT est déclarée maire de la Commune de Savigny et prend la présidence de l'assemblée.

Elle explique que le nombre d'adjoints doit être soumis au vote : elle propose que le nombre de postes d'adjoints soit de 5 et soumet cette proposition au vote à main levée.

A l'unanimité, les membres présents acceptent que le nombre d'adjoints soit de 5.

Après avoir demandé à Madame Monique LAURENT si une liste d'adjoints était proposée par son équipe, Madame Monique LAURENT propose des noms pour remplir ces fonctions d'adjoints :

- 1^{er} adjoint : MARTINON Christian
- 2^{ème} adjointe : THIVARD Nicole
- 3^{ème} adjoint : MALET Serge
- 4^{ème} adjointe : KAPFER-SERVE Isabelle
- 5^{ème} adjoint : DARGERÉ Alain

Cette liste recueille 15 voix ; 4 bulletins blancs sont recueillis à l'occasion de ce vote.

Monique LAURENT donne lecture de la charte de l'élu local
La séance est levée à 20h30

CR succinct du conseil municipal - 02/06/2020

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : 19 Votants : 19

Présents : LAURENT Monique ; MARTINON Christian ; THIVARD Nicole ; MALET Serge ; KAPFER-SERVE Isabelle ; DARGERÉ Alain ; BONNET Colette ; Daniel LAINE ; CHABRANT Jean Pierre ; HULIN Pierre ; COQUARD Marie-Bernadette ; SEEMANN Isabelle ; DUTOUR Evelyne ; MARTY Vincent ; DE CAMARET Floriane ; CHANCELIER Marie-Claude ; DUTOUR Jean-Yves ; BUISSON Bruno ; FORNAS Luc.

Absents excusés : 0

Il a été présenté en séance le Compte Rendu du Conseil Municipal du 25 mai 2020 . Son approbation a donné lieu à un vote : 18 pour et 1 contre de Bruno BUISSON car il signale qu'il n'a pas ouvert la séance contrairement à ce qui est noté.

Délibération n°1 : Constitution des commissions communales

Madame le Maire explique que l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet au conseil municipal de former des commissions dites d'instruction, chargées d'étudier les affaires qui lui sont soumises. Ces commissions ne donnant pas lieu à la production de délibération.

Le nombre des commissions est librement fixé par le conseil municipal. Celui-ci doit préciser, pour chaque commission créée, son rôle, sa durée et le nombre de ses membres. Le conseil municipal a la possibilité de créer des commissions sur un objet particulier au cours de toute séance.

Aussi, il est possible pendant toute la durée du mandat, de modifier ou de supprimer les commissions créées.

De même, il est rappelé que ces commissions sont composées exclusivement des conseillers municipaux.

Madame le Maire présente les 8 commissions communales permanentes qu'il est proposé de constituer.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **ACCEPTE** la constitution et la composition des commissions communales permanentes suivantes constituées pour la durée du mandat :

Urbanisme : Sous la responsabilité de Christian MARTINON avec Bruno BUISSON, Luc FORNAS, Evelyne DUTOUR, Vincent MARTY, Daniel LAINE, Colette BONNET.

Missions de la Commission : règlements d'urbanisme (PLU, ZPPAUP), suivi du protocole d'accord de la Doyennerie, liens avec les aménageurs.

Vie associative et Communication : Sous la responsabilité de Nicole THIVARD avec Floriane DE CAMARET, Serge MALET, Marie-Claude CHANCELIER, Jean Pierre CHABRANT.

Missions de la Commission : relations avec les associations, Jumelages, communication (tout support), marché hebdomadaire et marché de Noël, relations avec les commerçants et artisans, fête foraine, Patrimoine historique.

Bâtiments : Sous la responsabilité de Serge MALET avec Isa-

belle KAPFER-SERVE, Luc FORNAS, Jean Yves DUTOUR, Jean Pierre CHABRANT, Alain DARGERÉ.

Missions de la Commission : suivi des travaux, entretien des bâtiments communaux, réflexion et suivi des réhabilitations et constructions nouvelles.

Service à la personne : Sous la responsabilité d'Isabelle KAPFER-SERVE avec Evelyne DUTOUR, Floriane DE CAMARET, Luc FORNAS, Isabelle SEEMANN, Marie-Claude CHANCELLIER.

Missions de la Commission : Petite enfance, jeunesse, centre de loisirs, services scolaires et périscolaires, Personnes âgées et à mobilité réduite, Médiathèque,

Voirie et assainissement : Sous la responsabilité d'Alain DARGERÉ avec Luc FORNAS, Daniel LAINE, Jean Yves DUTOUR, Jean Pierre CHABRANT, Pierre HULIN.

Missions de la Commission : suivi des travaux, entretien des voiries, programme d'accessibilité, Assainissement en lien avec CCPA, terrains de sport et aire de jeux, gestion des eaux pluviales, entretien des

Environnement et cadre de vie : Sous la responsabilité de Pierre HULIN avec Luc FORNAS, Marie Bernadette COQUARD, Isabelle SEEMANN, Daniel LAINE, Vincent MARTY, Colette BONNET, Nicole THIVARD.

Missions de la Commission : modes doux, aménagements des lieux de convivialité, Journée nettoyage, semaines de l'environnement, fleurissement, gestion des déchets, lutte contre l'ambrosie, réflexions environnementales dans les projets.

Agriculture : Sous la responsabilité de Monique LAURENT avec Jean Yves DUTOUR, Marie Bernadette COQUARD, Nicole THIVARD.

Missions de la Commission : relations avec la CUMA, interlocuteur pour écouter les besoins des agriculteurs et accompagner les projets.

Finances : Sous la responsabilité de Monique LAURENT avec Luc FORNAS, Serge MALET, Bruno BUISSON, Christian MARTINON.

Missions de la Commission : préparation des budgets et suivi, recherche de subventions.

Délibération n°2 : Election des délégués au **SYDER** (Syndicat Départemental d'Energies du Rhône)

M. Christian MARTINON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

Mme Isabelle SEEMANN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée suppléante.

Délibération n°3 : Election des délégués au **SIERT** (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Tarare)

M. Alain DARGERÉ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué. M. Vincent MARTY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué. M. Daniel LAINE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

Délibération n°4 : Election des délégués au **SIEB**

(Syndicat des Eaux de la Brévenne)

M. Pierre HULIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué. M. Jean-Pierre CHABRANT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué. Mme Floriane DE CAMARET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée suppléante. M. Jean Yves DUTOUR ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

Délibération n°5 : Désignation des délégués du Conseil Municipal auprès des organismes extérieurs et associations

CNAS : Isabelle KAPFER-SERVE

Comité social du personnel : Isabelle KAPFER-SERVE, Evelyne DUTOUR, Isabelle SEEMANN, Marie-Claude CHANCELLIER

Comité des fêtes, Savignois en Coteaux du Lyonnais, Trait d'Union de l'Amitié : Nicole THIVARD et Jean Pierre CHABRANT

Relations avec la paroisse : Serge MALET, Monique LAURENT

Conseiller en charge des questions de défense : Pierre HULIN

Association des Savigny de France et de Suisse : Bénédicte DUMAS (déléguée) et Monique LAURENT (membre associée)

Office du Tourisme : Nicole THIVARD

Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée : Pierre HULIN

Ecoles : Floriane DE CAMARET

Le Conseil Municipal, oui cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **ACCEPTÉ** ces désignations des représentants communaux auprès des organismes précités.

Délibération n°6 : Désignation du nombre et des membres du conseil municipal au **CCAS** (Centre Communal d'Action Sociale)

FIXE le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS à huit, outre son président, nombre identique d'élus issus du Conseil Municipal (4) et de membres nommés par le Maire (4),

PROCEDE à l'élection au scrutin proportionnel parmi les membres du conseil :

Il ressort du dépouillement les résultats suivants :

Isabelle KAPFER-SERVE, Marie Bernadette COQUARD, Evelyne DUTOUR, Marie Claude CHANCELLIER sont élues déléguées au CCAS,

DIT que le Maire désignera par arrêté les membres extérieurs au conseil municipal pour siéger au Conseil d'administration.

Délibération n°7 : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (**CAO**)

CONSTATE qu'une seule liste de candidats s'est présentée ,

PROCLAME en conséquence les conseillers municipaux suivants membres de la commission d'appel d'offres : 1^{er} titulaire : Serge MALET - 2^{ème} titulaire : Christian MARTINON - 3^{ème} titulaire : Jean Pierre CHABRANT - 1^{er} suppléant : Floriane DE CAMARET - 2^{ème} suppléant : Colette BONNET - 3^{ème} suppléant : Bruno BUISSON

Délibération n°8 : Indemnités de fonction des Maire et adjoints au Maire

Madame le Maire explique au conseil municipal les dispositions du Code général des collectivités territoriales relatives aux indemnités de fonctions des maires, des adjoints et des conseillers municipaux

poux, et l'invite à délibérer.

Il est rappelé que, conformément à l'article 3 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 et à l'article 5 de la loi n° 2016-1500 du 8 novembre 2016, l'indemnité du maire est, de droit et sans débat, fixée au maximum. Toutefois, dans toutes les communes, le maire peut, à son libre choix, soit toucher de plein droit l'intégralité de l'indemnité de fonction prévue, soit demander, de façon expresse, à ne pas en bénéficier, le conseil municipal pouvant alors, par délibération, la fixer à un montant inférieur.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE le montant de l'enveloppe globale indemnitaire à 150,6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique applicable ;

DÉCIDE que le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint est, dans la limite de l'enveloppe globale indemnitaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées par les articles précités, fixé aux taux suivants (en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique) :

Pour le maire : 45 % de l'indice brut terminal de la fonction publique - Pour les adjoints : 16 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Délibération n°9 : Création d'un poste de Conseiller Municipal Délégué

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité : **DÉCIDE** de créer un poste de conseiller municipal délégué à l'Environnement et au cadre de vie.

Délibération n°10 : Election d'un Conseiller Municipal Délégué

M Pierre HULIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé conseiller municipal délégué à l'Environnement et au cadre de vie.

Délibération n°11 : Indemnités de fonction du Conseiller Municipal Délégué

Conseiller Municipal Délégué à l'Environnement et au cadre de vie : 10 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Délibération n°12 : Délégations du Conseil Municipal au Maire

DÉCIDE, 18 voix pour et une abstention (Monique LAURENT) pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes issues de l'article L 2122-22 du CGCT susvisé :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des

accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et ce sans limitation de montant ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal, soit le droit de préemption peut s'étendre sur l'ensemble des zones concernées au titre des droits de préemption (et ayant donc fait l'objet de leur instauration) du territoire de la commune ;

16° de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ; d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, soit :

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal, soit sans aucune limitation de montant ;

18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

21° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, soit dans les conditions visées

au 15° listé ci-avant, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles ;

23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

26° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;

28° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

29° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

AUTORISE Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°13 : Vote des taux d'imposition 2020 (taxe foncière Bâti et Non Bâti) ;

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de reconduire les taux à l'identique et ne procéder à aucune modification avec donc un maintien des taux de fiscalité locale à leur niveau actuel soit :

Taxe foncière (Bâti) : 15,53 %

Taxe foncière Non Bâti : 47,77 %

Le Conseil municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité : **FIXE** les taux suivants en les maintenant à leur niveau actuel

Délibération n°14 : Subvention à l'association Solidarité Partage

Il est proposé de procéder au vote d'une subvention en faveur de l'association Solidarité Partage au titre de leur appel de cotisation pour l'année 2020. Celle-ci s'élève à 0.22€ par habitant, soit pour 2 009 habitants le montant total de 441,98 €.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité : **AUTORISE** le versement d'une subvention pour le fonctionnement de l'association communale Solidarité Partage pour un montant de 441,98 € ;

La séance est levée à 21h45

CR succinct du conseil municipal - 23/062020

Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 17 Votants : 19

Présents : LAURENT Monique ; MARTINON Christian ; THIVARD Nicole ; MALET Serge ; KAPFER-SERVE Isabelle ; DARGERÉ Alain ; BONNET Colette ; Daniel LAINE ; CHABRANT Jean Pierre ; HULIN Pierre ; COQUARD Marie-Bernadette ; DUTOUR Evelyne ; DE CAMARÉ Floriane ; CHANCELLIER Marie-Claude ; DUTOUR Jean-Yves ; BUISSON Bruno ; FORNAS Luc.

Absents excusés : SEEMANN Isabelle ayant donné pouvoir à Evelyne DUTOUR ; Vincent MARTY ayant donné pouvoir à Daniel LAINE. **Absents : 0**

Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal :

Le compte rendu de la séance du 2 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°1 : **Approbation de la convention de mise à disposition des services de la commune de SAVIGNY à la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle (CCPA) et relative à l'entretien de la Voirie au titre de l'exercice 2020**

Madame le Maire au Conseil Municipal que les communes ont la possibilité de réaliser des prestations d'entretien sur les voiries d'intérêt communautaire grâce à leurs services internes dans la mesure où le dispositif relève d'une bonne organisation et de rationalisation des services.

Ainsi, en conformité avec les dispositions de l'article L5211-4.1 II du Code Général des Collectivités Territoriales, et dans un souci de bonne organisation et de rationalisation des services, la convention vise à préciser les conditions et modalités de mise à disposition des services de la commune de Savigny au profit de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle, à l'effet de participer aux travaux de voirie de compétence communautaire suivants : Élagage et fauchage des abords de voirie, curage des fossés. Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la convention de partage de services qui est annexée à la délibération pour l'exercice 2020,
- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions correspondantes,
- **CHARGE** le Maire de sa signature et du recouvrement des sommes dues à savoir le montant de 21 983 €.

Délibération n°2 : **Adoption des tarifs communaux**

Madame le Maire fait la présentation des tarifs communaux et précise que les montants de 2019 sont maintenus.

[Voir TABLEAU CI-APRES]

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **ADOpte** les tarifs présentés ci-dessus,
- **DIT** qu'ils seront applicables à partir du 1er août 2020.

Monsieur Luc Fornas revient sur les difficultés liées au ménage des salles municipales (principalement la salle du Trésor et la salle Christian Gouttenoire). Il propose de prendre une prestation de service pour le ménage de ces salles après qu'elles aient été utilisées, et ainsi de répercuter sur le prix de location.

Monsieur Christian Martinon s'interroge sur le prix de location de la salle notamment quant aux coûts de fonctionnement.

Monsieur Serge Malet revient sur la répartition du travail des employés communaux, outre le fait qu'un cadre précis doit être posé,

	au 1/4/2019 adopté lors du CM du 19 mars 2019	Proposition Appliquée au 1/8/2020
Garages (loyer annuel, règlement par trimestre)	550,00	550,00
Monographie prix harmonisé avec office du tourisme en 2017	10,00	10,00
Location Le petit Théâtre		
. caution	100,00	100,00
. manifestation familiale de personne domiciliée sur la Commune ou manifestation avec entrées payantes associations de la Commune	98,00	98,00
. manifestation personne non domiciliée sur la commune ou manifestation association extérieure	202,00	202,00
. vin d'honneur	23,00	23,00
. repas d'association, CA ou réunion société extérieure 1/2 journée	52,00	52,00
Location salle Christian Gouttenoire		
. caution	400,00	400,00
. manifestation familiale de personne domiciliée sur la Commune ou manifestation avec entrées payantes associations de la Commune	170,00	170,00
. manifestation familiale personne non domiciliée sur la commune ou manifestation association extérieure	330,00	330,00
. vin d'honneur	47,00	47,00
. repas d'association, CA ou réunion société extérieure sans repas 1/2 journée	63,00	63,00
Forfait pour vaisselle avec salle uniquement - 60 cvts vaisselle uniforme	20,00	20,00
Location salle du Trésorcle		
. caution	400,00	400,00
. associations	170,00	170,00
. famille ou habitant de Savigny	265,00	265,00
. extérieur	694,00	694,00
. vin d'honneur	67,00	67,00
. ménage		
Forfait pour vaisselle avec salle uniquement - 360 cvts vaisselle uniforme	50,00	50,00
caution pour clé électronique tous bâtiments	30,00	30,00
Location coffret électrique pour vin d'honneur / manifestations (gratuit pour les associations de Savigny)	33,00	33,00
Droits de place		
. <i>fêtes foraines</i>		
auto-scooter, chenilles, avions	195,00	195,00
manèges enfants	80,00	80,00
loterie, confiserie (camion)	44,00	44,00
tirs de + 5 mètres	54,00	54,00
tirs de - 5 mètres et pêche aux canards	44,00	44,00
autres bancs, éventaies et confiserie sans camion (le ml)	44,00	44,00
cirque pour installation pour durée maximum de 3 jours	44,00	44,00
. <i>commerces ambulants</i>		
par jour (maxi 4 heures) avec branchement électrique	4,50	4,50
ou forfait mensuel si régulier avec branchement électrique	17,00	17,00
vacation pour distribution des informations municipales	290,00	290,00
concession dans le cimetière ancien ou nouveau		
concession SIMPLE pour 15 ans	200,00	200,00
concession DOUBLE pour 15 ans	400,00	400,00
concession espace cinéraire		
la case pour 15 ans	400,00	400,00
la cavurne pour 15 ans	400,00	400,00

l'option d'une prestation externe peut alléger leurs tâches. Monique Laurent acquiesce et indique que la question reste ouverte et ce point sera revu lors des prochaines réunions d'adjoints.

Délibération n°3 à 5 : Approbation des montants :

Fournitures scolaires

Rappel des effectifs :	effectif septembre 2019		
	maternelle	élémentaire	total
écoles publiques	46	100	146
école privée(savignois)	24	49	73
TOTAL	70	149	219

Madame le Maire propose la participation par élève pour leurs fournitures scolaires suivantes et précise que ces tarifs ont fait l'objet d'une augmentation par rapport à ceux de 2019.

	2019 au 1/4/2019 adopté lors du CM du 19 mars 2019		propositions 2020	
	par élève	coût global	par élève	coût global
écoles publiques				
maternelles	75,00	4 050,00	76,00	3 496,00
primaires	92,90	9 940,30	94,00	9 400,00
sous-total		13 990,30		12 896,00
école privée				
maternelles	75,00	2 025,00	76,00	1 824,00
primaires	92,90	4 737,90	94,00	4 606,00
sous-total		6 762,90		6 430,00
TOTAL		20 783,20		19 326,00

Le Conseil Municipal, oui l'exposé, après en avoir délibéré, **à l'unanimité : ADOPTE** les tarifs présentés ci-dessus.

Subventions aux activités culturelles :

Mme le Maire propose les montants suivants de subventions aux associations de parents d'élèves. Mme le Maire précise que les subventions ont augmenté par rapport à 2019. Les subventions sont principalement destinées aux sorties scolaires, le cinéma... et précise que ce sont les associations de parents qui gèrent ces subventions. Le Conseil Municipal, oui l'exposé, après en avoir délibéré, à 18 voix pour et une abstention (F. de Camaret du fait de

	2019		propositions 2020	
	par élève	coût global	par élève	coût global
écoles publiques	18,00	2 898,00	18,20	2 657,20
école privée	18,00	1 404,00	18,20	1 328,60
TOTAL		4 302,00		3 985,80

son implication dans l'APE) **ADOPTE** les tarifs présentés ci-dessus.

Délibération n°6 : Avenant à la Convention avec l'association « Brévenne Accueil » pour l'occupation d'un logement (local nu)

Madame le Maire rappelle que la commune a signé avec l'association Brévenne Accueil une convention de mise à disposition d'un logement utilisé pour la mise à l'abri d'ur-

gence de personnes en précarité.

Cette convention de mise à disposition signée pour 7 mois en novembre 2018, et prolongée d'une année (avenant n° 1), arrive à échéance le 30 juin 2020. L'association Brévenne Accueil sollicite un nouvel avenant (n°2) de prolongation à ladite convention d'une durée d'un an.

Il est proposé aux membres du conseil de donner son accord à la prolongation d'un an de ladite convention.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé, après en avoir délibéré, **à l'unanimité : DONNE** son accord à la prolongation d'une durée d'un an de la convention signé avec l'association Brévenne Accueil le 7 novembre 2018 et arrivant à échéance le 30 juin 2020

Mme M-C. CHANCELLIER demande si un accompagnement d'ordre social auprès des familles est effectué. Madame le Maire répond qu'il n'y a pas d'accompagnement spécifique de la mairie et précise néanmoins qu'il y a un accompagnement au plan financier, outre la convention, pour ¼ des fluides de l'appartement. M. J-P. Chabrant se demande comment fonctionne au plan financier l'association. Mme le Maire répond principalement par le biais de dons: matériel, équipements, cotisations, donations ...Mme N.Thivard rajoute qu'ils organisent également des manifestations comme la réalisation d'une pièce de théâtre pour récolter un peu d'argent.

Délibération n°7 : Tirage au sort des jurés d'assises

Madame le Maire rappelle qu'il doit être procédé au tirage au sort des jurés d'assise comme à chaque année.

Leur répartition est prévue par arrêté préfectoral n°69-2020-04-01 du 1er avril 2020. Les communes de plus de 1 300 habitants sont appelées à tirer au sort à partir de la liste électorale. Le nombre de jurés pour la commune de Savigny est fixé à 2 donc 6 noms devront être tirés au sort.

Ces personnes siégeront éventuellement lors de procès d'assise. Le Conseil Municipal, oui l'exposé et **procède à partir de la liste électorale au tirage au sort** des jurés.

Sont tirés au sort : VUILLAUMIER Cédric – 01/01/1997 ; DURET Josiane Marie Pierre, épouse JOUAN – 23/10/1957 ; PHILYS Pascale Jeanne, épouse DE FREITAS – 25/10/1962 ; LAFOND Vincent Jean Philippe – 24/08/1975 ; GRANGE Stéphane – 16/03/1976 ; POU-LARD Marie Geneviève, épouse RAUZE – 23/12/1951

Informations diverses des commissions

Vie associative et Communication :

Vie associative : Rencontre le 29/06/2020 avec les associations qui utilisent les salles municipales ; Un mail de prise de contact a été adressé à toutes les associations, accompagné des dossiers de demande de subvention et d'un questionnaire pour recenser les besoins et attentes ; Une rencontre avec l'ensemble des associations sera prévue à la rentrée de septembre pour le planning des manifestations et retour sur le questionnaire ; Ecole de Musique : la situation actuelle implique une reprise par l'école de Sourcieux les Mines. Une antenne serait maintenue sur Savigny.

Communication : Savigny Info est en cours d'élaboration.

Commerce : Le marché sera maintenu cet été place du 8 mai. Un sondage est en cours pour recueillir l'avis des « clients » ; Un poissonnier est maintenant présent une semaine sur 2.

Bâtiments : Travaux sur Bâtiments : une première réunion a permis la visite des bâtiments communaux et de faire un bilan des travaux de rafraîchissement à prévoir. Projet autour du lavoir en réflexion. / Monument aux morts : constat d'un mur fragilisé à remettre en état. / Situation du Clos de l'Abbaye : le rachat n'est pas finalisé et ne concerne la mairie qu'au titre de la cession du bail commercial : des travaux sur la cuisine ont été réalisés ; à prévoir ceux pour les toilettes. / Le vandalisme sur le centre technique est estimé à près de 4 200 € ; pas de vol mais les fenêtres et montants ont été endommagés. / Les écoles doivent fournir leurs demandes de travaux.

Voirie et assainissement : Clôture du stade : travaux en cours de finalisation au-dessus des vestiaires ; le portail a été changé ; mise en place d'un passage spécifique pour le Tennis ; ajout d'une fermeture supplémentaire au fond du stade. / Signalétique : mise en place à l'automne. / Projet de City Stade : réflexion sur l'emplacement. / Voie cyclable Route de Sain Bel : le traçage a été effectué – l'idée est de faire une voie de type « Chaucidou » : l'objectif étant de donner la priorité au cycliste. Une communication en ce sens sera effectuée dans la presse locale.

Service à la personne : Point sur la médiathèque, scolaire&péri-scolaire, centre de loisirs /Exposition de photos d'insectes à la médiathèque par V. LAFOND / Projet de visite aux personnes isolées / Mise en place d'un dépôt de pain pour le mois d'août.

Environnement et cadre de vie : Projet de pose d'arceaux pour vélos. / En lien avec les autres commissions municipales : condamnation temporaire du dépôt de vêtements puisque l'entreprise chargée de procéder à la récupération des vêtements a cessé ses activités suite à la crise du COVID- 19. Reste la déchèterie. / Journée de nettoyage des déchets /Prochaine réunion pour étudier une liaison pédestre/cyclable hors la route entre savigny et Sain Bel.

Urbanisme : réunion de la commission programmée le 29 juin : seront évoqués plusieurs sujets d'urbanisme dont la modification du PLU à engager rapidement.

Monique LAURENT remercie les personnes qui ont assuré la distribution des masques de la Région. La séance est levée à 22h30.

Droit d'expression (listes d'opposition)

Liste "Ensemble pour Savigny" (Bruno Buisson, Jean-Yves Dutour, Marie-Claude Chancellier) :

Bonjour à toutes et à tous !

Les élections du 15 mars 2020 ont permis à Monique Laurent d'être élue Maire de Savigny.

C'est une première dans l'histoire de notre village qu'une femme soit à la tête de la mairie.

Nous la félicitons et lui souhaitons bonne route pour ce mandat !

Nous tenons aussi à remercier tous les Savignois qui ont voté pour notre liste.

Bien que faisant partie des élus « d'opposition », nous nous engageons à travailler en bonne intelligence, de manière constructive et efficace afin de faire avancer les projets de la commune, pour le bien-être de tous les Savignois.

MANIFESTATIONS CULTURELLES & SPORTIVES

!! Attention, ce calendrier est sous réserve des conditions sanitaires à la rentrée et donc susceptible d'être modifié !!

Mardi 1^{er} septembre Trait d'Union de l'Amitié : journée récréative – Salle du Trésoncle

Samedi 5 septembre de 9h à 12h

Forum des associations, Salle du Trésoncle

Rencontres, présentations, inscriptions
Lancement de la nouvelle saison sportive,
culturelle et artistique

Samedi 12 septembre : Conférence « L'exhumation et le retour des cendres de l'Empereur Napoléon 1^{er} » par Jacques Macé, Historien, spécialisé dans le dernier exil de Napoléon, Association Savigny Patrimoine, en partenariat avec les Amis du vieil Arbresle, Petit Théâtre

Dimanche 13 septembre : Fêtes des classes en 0

Mercredi 16 septembre 16h30 : L'Ile aux histoires, à la Médiathèque

Samedi 26 septembre : Concours de pétanque Classes en 1

Mardi 13 octobre : Anniversaire trait d'union de l'Amitié, salle Gouttenoire

Dimanche 18 octobre : Vente de boudins des Pompiers sur la place du 11 novembre

Vendredi 16, samedi 17, dimanche 18 octobre

Vendredi 23, samedi 24, dimanche 25 octobre

Vendredi 30 et samedi 31 octobre :

Représentations des Brigadiers Enflammés, Petit théâtre

Mercredi 11 novembre : Commémorations, Monument aux Morts

Samedi 21 et dimanche 22 novembre : Stage de Gym, salle Gouttenoire (date à confirmer)

& Chaudière des Classes en 1

Dimanche 22 novembre : Bourse aux jouets, Maison des P'tits Loustiques

Les BALADES ESTIVALES DU MARDI SOIR de mi-mai à fin août n'auront pas lieu !
Rendez-vous à l'été 2021 !

SAV-MARCHE DU LUNDI

OFFICE DU TOURISME DU PAYS DE L'ARBRESLE

Infos complémentaires et réservation obligatoire au **04 74 01 48 87 - officedetourisme@paysdelarbresle.fr**

Mercredis-Découverte et Animations du Samedi 2020
Des visites découvertes pour tous les publics durant toute la saison

Patrimoine Gourmand 2020

Les mardis et jeudis de juillet-août, des visites guidées à la découverte d'un patrimoine remarquable, suivies d'un savoureux pique-nique de produits locaux livré sur place !

Animations Nature 2020

Les samedis de juillet à septembre, des visites pour toute la famille, au cœur des Carrières de Glay et de la forêt des Crêts Boisés.

Dimanches Électriques 2020

De mars à octobre, des balades en VTT électrique en petit groupe accompagnées par un guide-monteur

Vendredi 27 Novembre, de 16h à 20h
Marché de Noël

Vendredi 4 décembre : Concours de belote Trait d'Union de l'Amitié pour le Téléthon, salle Gouttenoire

Samedi 5 décembre : Commémorations, Monument aux Morts

Samedi 5 et dimanche 6 décembre : Stage de gym, salle Gouttenoire (date à confirmer)

Samedi 12 décembre : Sainte Barbe, salle du Trésoncle & Jam Session, Sav'uni Les Arts, Petit Théâtre

Dimanche 13 décembre : Arbre de Noël Trait d'Union de l'Amitié, salle du Trésoncle

Samedi 19 décembre : Arbre de Noël de la Gym, salle du Trésoncle (date à confirmer)



DON DU SANG

De 18 à 70 ans,
donnez votre sang
et faites venir vos
amis !

Mardi 11 août 15h-19h
CIVRIEUX D'AZERGUES

COLLECTE SUR RENDEZ-VOUS !
INSCRIVEZ-VOUS :
www.resadon.fr

Pour en savoir plus : //dondesang.efs.sante.fr/

Fermeture des services municipaux cet été

Agence postale : lundi 13 juillet, et du 3 au 26 août inclus

Médiathèque : du samedi 25 juillet à 12h
au mardi 24 août 16h30

Mairie : du 10 au 14 août

Fermeture des commerces

Boulangerie Jacoud : du 3 au 31 août inclus
(voir info dépôt de pain en mairie, page 4)

Coiffure Isabelle : du 1^{er} août au 18 août inclus

Marché hebdomadaire maintenu tout l'été

avec :

Denise et Roger Chaverot pour les fruits et légumes, présents tout l'été

Charcuterie Boucher traiteur : absent 14, 21 et 28 août

Ferme La Palud, Fromages : absent 21 et 28 août

Epicerie la Pépite Verte : absente 31 juillet puis 7, 14 et 21 août

Poissonnerie L'Origine : sera présente tous les 15 jours : 3, 17, 31 juillet, puis 14 et 28 août

Herboristerie, O trésor des Plantes : présent le 10 et 24 juillet

Huile d'olive, Gandelin Passions : présent le 10 juillet

Bières Prisca : présent les 3 et 17 juillet / 14 et 28 août

J'y vais Pizza : absente 24 juillet

Bonne heure des Papilles : présente le 07 août

Julie Masia, Bijoux : tous les 15 jours, 10, et 24 juillet, 7 et 21 août

Le P'tit Marché Savignois

Tous les vendredis soir de 16h à 19h30,
place du 8 mai, à Savigny

Balades Gourmandes

Des balades à faire le jour de son choix,
muni de sa fiche rando, avec à la pause un
pique-nique de produits locaux

Office de Tourisme
du Pays de l'Arbresle



Lyonnais et Beaujolais